

Assemblée permanente des Chambres des métiers et de l'artisanat (APCMA)



1/ Qui sommes-nous ?

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat, composée de présidents des chambres de métiers et de l'artisanat.

En partenariat avec les organisations professionnelles, l'APCMA agit pour la reconnaissance de l'artisanat à part entière dans l'économie et la prise en compte des intérêts des entreprises artisanales dans les programmes de développement, les lois et réglementations.

Présentes sur tout le territoire, les chambres de métiers accompagnent les entreprises artisanales pour les aider à se développer en France et à l'international, à améliorer leur compétitivité et leur pérennité. Sur de nombreux sujets, les chambres ont développé une expertise et des services adaptés à chaque public.

L'artisanat en chiffres

- 1 300 000 entreprises
- 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 19,2 milliards d'euros à l'export
- 3,1 millions d'actifs
- 140 000 apprentis formés par an dans les entreprises artisanales, soit 35% de l'ensemble des apprentis de France.

2/ Quels services offrent les chambres de métiers et de l'artisanat en matière de développement international ?

Votre chambre de métiers met à disposition les services suivants :

- obtenir une première information sur l'export ;
- sensibiliser et former à l'export ;
- analyser la capacité à l'export et effectuer un diagnostic export ;
- mettre en place de missions de participation aux salons internationaux en France et à l'étranger ;
- mettre en place de rencontres d'affaires directes, notamment de missions de prospection et de suivi ;
- aider à la recherche de financements ...